



PROJET DE PAVAGE DE RUES ET D'ASSAINISSEMENT DANS LES COMMUNES DE TOFFO, ALLADA ET COVE AU BENIN

(Avenant N°1 à l'Accord de Prêt N°2015042/PR BN 2015 13 00 du 22 juillet 2015)

MISSION DE CONTRÔLE ET DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

N° : 001/10/LA CMO – AGIR GIE/2016

Date : 03/10/2016

1. Le Gouvernement de la République du Bénin a obtenu un prêt de la Banque Ouest Africaine de Développement pour financer le coût partiel du projet de pavage de rues et d'assainissement dans douze (12) villes (Allada, Banikoara, Bantè, Bassila, Covè, Djidja, Glazoué, Gogounou, Matéri, Ouèssè, Ségbana et Toffo) au Bénin.

Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce prêt, soit utilisée pour les paiements qui seront dus au titre de la « mission de contrôle et de supervision des travaux de pavage de rues et d'assainissement dans les Communes de Toffo, Allada et Covè.

2. Le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD), par délégation de maîtrise d'ouvrage, a chargé LA CMO – AGIR GIE de la mise en œuvre desdits travaux.
3. Dans le cadre de sa mission, LA CMO – AGIR GIE lance à partir du lundi 10 octobre 2016, le présent avis de manifestation d'intérêt pour la constitution d'une liste restreinte de bureaux de contrôle dans l'espace UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine), à consulter pour le contrôle et la surveillance desdits travaux.
4. Il sera recruté un bureau par Commune et les services du consultant comprennent le contrôle et la surveillance des travaux.
5. **Les candidats intéressés**, sont invités à manifester leur intérêt pour l'exécution des prestations de services décrits ci-dessus **en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services à savoir :**

- ✓ la nature des activités du candidat ainsi que le nombre d'années d'expériences (prospectus, autres documents) ;

- ✓ les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés similaires ;
 - ✓ l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels.
- 6. Les manifestations d'intérêt seront évaluées** sur la base de la grille de notation des critères ci-dessous :
- **Critère 1: nature des activités du candidat et relation avec le domaine des prestations (70 points).**
 - ✓ **Critère de notation** : Activités du candidat en matière d'études techniques et de contrôle et supervision dans le domaine des travaux routiers ;
 - **Notation** : 20 points maximum soit 4 points par référence pertinente.
 - ✓ **Critère de notation** : Activités du candidat en matière d'études techniques dans les domaines spécifiques de pavage de rues et d'assainissement ;
 - **Notation** : 25 points maximum soit 5 points par référence pertinente.
 - ✓ **Critère de notation** : Activités du candidat en matière de contrôle et supervision de travaux dans les domaines spécifiques de pavage de rues et d'assainissement ;
 - **Notation** : 25 points maximum soit 5 points par référence pertinente.
 - **Critère 2 : L'organisation technique et managériale du cabinet (30 points)**
 - ✓ **Critère de notation** : l'unité technique de gestion du projet est au minimum composée de :
 - un Ingénieur Génie Civil, Chef de mission (10 ans d'expériences minimum) : **10 points** ;
 - un (1) Technicien Supérieur et/ou Ingénieur de Travaux de Génie Civil contrôleurs des travaux (3 ans d'expériences minimum) : **4 points**,
 - un (1) Ingénieur Topographe (5 ans d'expériences minimum) : **4 points**,
 - un Ingénieur Electricien (5 ans d'expériences minimum) : **4 points**,
 - un Ingénieur Géotechnicien (5 ans d'expériences minimum) : **4 points**,
 - un Expert Environnementaliste (5 ans d'expériences minimum) : **4 points**,
 - Notation** : 30 points maximum, à raison de 1 point par année d'expérience similaire, à partir de la deuxième année.

LA CMO-AGIR GIE invitera les six (06) premiers candidats par Commune, à présenter leurs propositions techniques et financières sur la base de la Demande de Propositions qui leur sera fournie.

7. Les candidats intéressés devront fournir un dossier comprenant :
 - ✓ une lettre de manifestation d'intérêt précisant les Communes de leur choix ;
 - ✓ un dossier de présentation du Consultant incluant une brève description de son organisation et de ses moyens (la description de l'organisation ne sera pas évaluée) ;
 - ✓ les références spécifiques accompagnées des attestations de bonne exécution ;
 - ✓ les CV du personnel clé.
8. Les consultants peuvent s'associer avec d'autres consultants sous forme de groupement de firmes ou d'un accord de sous-traitance en vue d'un renforcement de leurs qualifications.
9. Les manifestations d'intérêt devront être déposées en langue française sous pli fermé en deux (02) exemplaires (un original et une copie) à l'adresse suivante : **LA CMO-AGIR GIE, au 1^{er} Etage de son annexe sise en face du Royaume des Témoins de Jéhovah à Abomey-Calavi en bordure de la RNIE 2 Cotonou - Bohicon, au plus tard le Mercredi 9 novembre 2016 à 10 heures précises** (heure locale).
10. Les plis seront ouverts publiquement en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister à l'adresse ci-dessous, le **Mercredi 9 novembre 2016 à 10 heures 30 minutes précises** (heure locale).
11. Les plis porteront la mention suivante : « Manifestation d'intérêt pour la mission de contrôle et de la supervision des travaux du Projet de Pavage de rues et d'assainissement dans les Communes de Toffo, d'Allada et de Covè ».
12. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à LA CMO-AGIR GIE, **au 1^{er} Etage de son annexe sise en face du Royaume des Témoins de Jéhovah à Abomey-Calavi en bordure de la RNIE 2 Cotonou - Bohicon** - République du Bénin.

Le Directeur Général,

Bio Mora BAGUIRI